



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 21 septembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**6. REGULARISATION DE PARCELLES PROPRIETE DE M. NICOLAS, 12 RUE DE GEILENKIRCHEN - ZONE DE LA VILLENEUVE BRAOUIC**

Exposé :

Lors de la cession de terrain de M. NICOLAS, situé 12 rue de Geilenkirchen - zone de la Villeneuve Braouic, plusieurs difficultés ont été relevées quant aux limites de cette propriété avec le domaine public :

- une partie des stationnements se trouve sur le domaine public,
- la parcelle cadastrée section BY n°279, propriété communale d'une surface de 93 m<sup>2</sup> est intégrée dans celle de Monsieur NICOLAS,
- le transformateur EDF est également construit en partie sur la parcelle de M. NICOLAS,
- la parcelle cadastrée section BY n°278, propriété de M. NICOLAS se trouve en grande partie sur la voie (rue de Geilenkirchen).

Afin de régulariser cette situation, un document d'arpentage a été sollicité auprès d'un cabinet de géomètre.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'ensemble de ces régularisations, le déclassement d'une partie du domaine public devra toutefois faire l'objet d'une enquête publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé, les frais d'acte étant à la charge de la Ville de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 13 septembre 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 septembre 2016.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ.

*du*